

Délibération n° d.34-2023Date de convocation : 13/11/2023Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pouvoirs :	01
Pour :	00
Contre :	10
Blancs :	00
Abstention :	04

Objet : Parc éolien des Charbonnières sur la commune de Saint Germain du Seudre

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de Floirac, se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mesdames, MOINARD Sylvie, FOUCHIER Caroline, DETENTE Nelly
Messieurs LAUMONIER Bernard, SOULARD Alain, VALLEE Michel, VION Jean-Paul, VIVIER Philippe,
PAP Jean-Michel, VALETTE Michel, MOTHAY Dominique, BOISNARD Éric, ROBERT Patrice, LAVERGNE Sébastien

Absents excusés : Monsieur TERON Jean-Luc

Pouvoirs : Monsieur TERON Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur LAUMONIER Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice ROBERT a été élu secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la fonction publique territoriale

Monsieur Le Maire expose à ses conseillers municipaux que la commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnement par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à St Germain du Seudre.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199.5m chacune

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un **défavorable** pour le projet du parc éolien des Charbonnières sur la commune de St Germain du Seudre.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Floirac, le 20 novembre 2023

Le Maire,



Bernard LAUMONIER

